

Le Vert-Pré, le 24 août 2020

## COLLEGE CONSTANT LE RAY



Dossier suivi par : S. MITRAM

Téléphone : 05.96.65.78.48

Fax : 05.96.65.87.36

Mel :

[gest.clgleray@ac-martinique.fr](mailto:gest.clgleray@ac-martinique.fr)

Standard : 05.96.65.93.96

Place du Général de Gaulle

97231 Vert-Pré/ Le Robert

# A L'ATTENTION DES PARENTS DES NOUVEAUX ELEVES DEMI-PENSIONNAIRES À LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2020

Le paiement de la demi-pension pour la rentrée de septembre 2020 se fera selon le calendrier ci-dessous.

Afin de respecter les mesures sanitaires il vous est demandé de privilégier le paiement par chèque. Celui-ci sera déposé uniquement dans l'urne sécurisée située à la loge d'accueil de l'établissement.

Il vous est donc demandé une avance de **32.00 €** qui correspond au montant des **10 premiers repas** du 1<sup>er</sup> trimestre (22.00€) et au prix du badge (10.00€) permettant l'accès au restaurant scolaire durant toute la scolarité de l'élève au collège. Ce badge, magnétique et personnalisé, leur sera remis lors du premier repas de septembre.

DATES DE PAIEMENT	ELEVES CONCERNES	MONTANT A REGLER
Mercredi 26, Jeudi 27 et Vendredi 28 août 2020 <b>de 7H30 à 12H00.</b>	Les nouveaux élèves de 6 <sup>ème</sup> + Les nouveaux élèves affectés au collège CONSTANT LE RAY	<b>32.00€</b>

Le règlement se fait en espèces (**prévoir l'appoint**) ou par chèque établi à l'ordre de **l'Agent Comptable du Collège Constant Le Ray**, en y inscrivant au verso, les nom et prénom de votre enfant (**prévoir de porter votre stylo pour le remplissage du chèque**).

**Veuillez noter que le paiement en ESPECES se fait OBLIGATOIREMENT à l'intendance.**

**En dehors des périodes et horaires indiqués, aucun paiement ne pourra être accepté.**

**Le port du masque est OBLIGATOIRE dans l'enceinte de l'établissement.**

**Vous êtes invités à respecter cette procédure pour la bonne marche de l'établissement.**

**N.B. : Un réajustement du tarif global du trimestre sera effectué à la fin du mois de septembre, en fonction de l'emploi du temps de l'élève (cf. règlement intérieur). Vous serez informés des modalités ultérieurement.**

La Principale  
  
A. PEPIN-CELESTIN  
